POLE SPORT
SERVICE COMPÉTITION
AD / CP
01 44 30 28 65

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Paris, le 29 juillet 2021

ASA DU VIGNOBLE TARNAIS
53 avenue Jean Bérenguier
81800 COUFOULEUX

M. Le Président

OBJET: **RALLYE DES CÔTES DU TARN - PEA**
DATES: **Les 22, 23 & 24 OCTOBRE 2021**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 29 juillet 2021

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

468

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

<u>NOTA 2</u> : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la règlementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **<u>parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés</u>** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

<u>Copie</u> Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

---

[1] ***<u>Rappels particuliers</u> :***

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

RALLYE des Côtes du Tarn

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 468
DATE : 29 juillet 2021

35ème Rallye National des Côtes du Tarn

MODERNE

22 , 23 et 24 octobre 2021

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX
Tel : 05.63.33.84.81
E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : http://rallyedescotesdutarn.free.com

REGLEMENT 2021

SOMMAIRE

Programme du Rallye Page 3

Liste des adresses Page 4

Article 1P – Organisation

	Définition	Page 6
	Comité d'organisation	Page 7
	Secrétariat du Rallye	Page 7
1.1P :	Officiels du Rallye	Page 8
1.2P :	Eligibilité	Page 10
1.3P :	Vérifications	Page 10

Article 2P – Assurances Page 11

Article 3P – Concurrents et pilotes

3.1P :	Demande d'engagement – inscriptions	Page 11
3.1.10P :	Concurrents admis	Page 11
3.1.11P :	Droits d'engagements	Page 11
3.2P :	Les Equipages	Page 12
3.3P :	Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 12

Article 4 – Voitures et équipements

4.1P :	Voitures admises	Page 12
4.2P :	Pneumatiques	Page 12
4.3P :	Limitation de changement de pièces	Page 12
4.4P :	Assistance	Page 12
4.6P :	Identification des voitures	Page 13

Article 5 – Publicité Page 13

Article 6 – Site et infrastructure

6.1P :	Description	Page 13
6.2P :	Reconnaissances	Page 13
6.2.1P :	Nombre de passages	Page 14
6.2.2P :	Voitures de reconnaissance	Page 14
6.2.3P :	Equipements	Page 14
6.3 P:	Horaires des Reconnaissances	Page 14
6.4P :	Carnet de contrôle	Page 14
6.5P :	Circulation	Page 14

Article 7 – Déroulement du Rallye

7.1P :	Départ	Page 14
7.2P :	Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 15
7.3P :	Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 15
7.3.17P :	Nouveaux départ après abandon.	Page 15
7.4P :	Contrôle de regroupement	Page 15
7.5P :	Epreuves spéciales	Page 16
7.5.20P :	Séances d'essais	Page 16
7.6P :	Parcs fermés	Page 17

Article 8 – Réclamations – Appels Page 17

Article 9 – Classements Page 17

Article 10 – Prix – Coupes Page 17

ANNEXES

Itinéraire Horaires du Samedi Page 18

Itinéraire Horaires du Dimanche Page 19

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 23 Août 2021
Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 11 Octobre 2021
Clôture des engagements.
Mise en ligne du Road Book sur le site : http://rallyedescotesdutarn.free.com

Samedi 16 Octobre, Dimanche 17 octobre 2021 de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h
Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE, Route d'Albi 81800 RABASTENS. Distribution du Road Book pour les concurrents qui l'auront réservé. Si nous n'avons pas de réponse, nous considèrerons que le choix du Road Book numérique sera fait.

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h et Vendredi 22 Octobre 2021 de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives préliminaires au circuit d'Albi-Le Séquestre Loge N° 1 et distribution du Road Book pour les concurrents qui l'auront réservé.

Reconnaissances :
Le samedi 16 octobre, le dimanche 17 octobre, jeudi 21 octobre et vendredi 22 octobre
De 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 22 Octobre 2021
A partir de 11h : Accueil des officiels : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre - Loge N°5
De 14h à 18h : Shake Down sur inscription (maximum 50)
De 14h30 à 20h30 : Vérifications Techniques : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre (Suivant horaire de convocation).
18h30 : Conférence de Presse- Circuit d'Albi- 81990 Le Séquestre
19h30 : Première réunion du Collège « Moderne » des Commissaires Sportifs au Circuit d'Albi- 81990 Le Séquestre - Loge N° 4
21h30 : Publication de la liste des concurrents « Moderne » autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1ère étape

Samedi 23 Octobre 2021
A partir de 7h : Accueil des Officiels, Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre - Loge N°5.

10h30 : Départ du 1er concurrent « Moderne » du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre pour la 1ère étape.

21h08 : Arrivée du 1er concurrent de la 1ére étape au parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

23h48 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1ére étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2ème étape.

Dimanche 24 Octobre 2021
9h00 : Départ du 1er concurrent « Moderne » de la 2ème Etape du parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

14h32 : Arrivée du 1er concurrent « Moderne » de la 2ème Etape au parc fermé – Circuit d'Abi – Le Séquestre.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N° 3

Vérifications Finales
Pole Position 81
1 Mélaudie - 81990 Le Séquestre
Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.
Tel : 05 63 33 84 81
E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr ***Site :*** www.rallyedescotesdutarn.com

Mise à disposition du Road- Book
Le Road Book sera mis en ligne le Lundi 11 Octobre sur le site. www.rallyedescotesdutarn.com
Pour les concurrents qui désirent une version papier, il faudra la réserver lors de l'engagement et sera distribuée lors des vérifications administratives préliminaires L'absence de réservation de la version papier sera considérée comme un choix de la version numérique.

Vérifications Techniques
Vendredi 22 Octobre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

Accueil des officiels
Circuit d'Albi – Le Séquestre - Loge N°5

P.C du Rallye
Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°3

Salle de Presse
Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°5

Accueil des commissaires
Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°5

Parc de déchargement des remorques
Parc de déchargement remorque :
Parking visiteurs du Parc des Expos-Albi - Le Séquestre (Voir plan fourni avec la convocation).
Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).

Vérifications administratives préliminaires
Samedi 16 Octobre, Dimanche 17 Octobre :
Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h, Vendredi 22 Octobre de 8h à 12h :
Circuit d'Albi- Le Séquestre - Loge N°1

Vérifications techniques
Vendredi 22 Octobre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

Heure limite d'entrée dans le parc de départ
10 minutes avant l'heure de départ

Parc remorques **OBLIGATOIRE NON-GARDE** sera mis en place : circuit d'ALBI (Voir plan fourni avec la convocation).

Affichage officiel
Avant le Rallye : Mairie de COUFFOULEUX
Du Vendredi 22 Octobre 2021 à 14 h 00, au Dimanche 24 Octobre 2021 à 19 h 00 :
PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre

Tableaux d'informations
Samedi 23 Octobre 2021 :
Parc Fermé de Départ de la 1ére étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre- de 8h00 à 24h00.
Parc de regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 12h30 à 22h00.
Parc Fermé de fin de 1ére étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 20h30 à 24h00.

Dimanche 24 Octobre 2021
Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 11h00
Parc de Regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 10h00 à 14h00.
Parc fermé de fin du rallye : Circuit d'Albi – Le Séquestre

Vérifications finales
Pole Position 81
1 Mélaudie - 81990 Le Séquestre
Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 22, 23 et 24 Octobre 2021 le :

35ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Pyrénées en date du :
sous le numéro **:** et par la FFSA en date du sous le Numéro

COMITE D'HONNEUR

Mme Catherine FERRIER	Préfète du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel VERGNES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
Mme Stéphanie GUIRAUD- CHAUMEIL	Maire d'Albi et Présidente de la Communauté Maire d'Albi et Présidente de la Communauté
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomérations Gaillac- Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	Conseillère Départementale - Maire de LISLE/TARN Vice-Présidente de la C.A.G.C
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
Mme Martine SOUQUET	Maire de GAILLAC
Mme Caroline BREUILLARD	Maire de DONNAZAC
M. Jean DERRIEUX	Maire de CESTAYROL
M. Michel BONNET	Maire de CAHUZAC/VERE
M. Claude LABRANQUE	Maire de PUYCELCI
M. François VERGNES	Maire de LABASTIDE de LEVIS
M. Serge LAZARO	Maire de FAYSSAC
M. Bernard FERRET	Maire de SENOUILLAC
M. Michel TREBOSC	Maire de ROUFFIAC

COMITE D'ORGANISATION

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS Richard MOLINIER
Responsable des Officiels	Francis MARTY
Responsables des Commissaires	Pierre LEGRIX
Responsable des Engagements	Alexandre HERMET
Responsable V.I.P	Jean Paul FABRE Colette BELLEGARDE- MARY
Responsable RTS	Audrey HERRERO

Chargés de la sécurité des E.S

MONTAIGUT – LISLE SUR TARN	Eric FAVREAU Brice CARTIER LANGE
CASTELNAU DE MONTMIRAL	Jean Pierre JULIA Auto Cross Salvagnacois
CAHUZAC SUR VERE	Alex HERMET
LABASTIDE DE LEVIS	Jean Bernard VAYSSIERE

Secrétariat du Rallye

Jusqu'au vendredi 22 Octobre 2021 à 12h00, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.
Tel : 05 63 33 84 81
E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr ***Site :*** www.rallyedescotesdutarn.com

Du Vendredi 22 Octobre 2021 à 14h00 au Dimanche 24/10/2021, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N°3

Tableaux officiels d'Affichage

Avant le Rallye : Mairie de COUFFOULEUX
Vendredi 22 Octobre 2021 : Circuit d'Albi de 12h00 à 22h00.
Samedi 23 Octobre 2021 : PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre de 7h00 à 24h00.
Dimanche 24 Octobre 2021 : PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 18h00.

Tableaux d'informations

Vendredi 22 Octobre 2021 :
Parc fermé de départ de la 1ère étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 14h à 00h

Samedi 23 Octobre 2021 :
Parc Fermé de Départ de la 1ére étape : Circuit d'Albi- Le Séquestre de 00h00 à 12h30.
Parc de regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 12h30 à 20h00.
Parc Fermé de fin de 1ére étape : de 20h30 à 24h00.

Dimanche 25 Octobre 2020 :
Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Circuit d'Abi – Le Séquestre de 00h00 à 11h00
Parc de Regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 10h00 à 14h00.
Parc fermé de fin du rallye : Circuit d'Albi – Le Séquestre

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	I.PRISTCHEPA	205325
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	M. DECARPENTRIE	3433
Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau	P BATTE	28230
Départ	G PLISSON	122983
Adjoints à la D.C	J DAUBIGNE	6560
Relations Concurrents	H. BESSON	15182
	V. PUYO	21585
	G. FOURNIER	131394
Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	A. FARNIERE	64948
	B. SANGLA	8230
	A. MONMAYOU	12924
	C.NATEWAJKO	43054
Commissaire Technique Nouveau Départ	A PINHO	10062
Responsables des Parcs	T. LEFOL	58387
Directeurs de course délégués aux E. S	G. FAYET	162390

	Y. ESCLOUPE	76046
Directeur de course délégué au Shake Down	P. VAUDOUR	228853
Directeur de course délégué Poste Inter	E. BONIFACE	131210
Commissaire Sportif au départ d'E.S	G. ANDRIEU M.AMICO	144925 160465
Médecin Responsable	J. BRISSAT	160417
Responsable des Classements	N. BONNET	7422
Chargé de la vérification de la Publicité	T. LEFOL	58387
Juges de Faits	M.BLANC D.JOUBERT	20772 14860
Attaché de Presse		
Responsable des commissaires	P. LEGRIX	253713
Responsable des Officiels	F. MARTY	241841
Responsable des Chronos	H. LABORIE	10062
Voiture Info	R. MOLINIER	
DC Véhicule BBR	G TRONCAL	1056
Véhicule Sécurité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	C.NOLLEVAL	179635
DC Véhicule 00	S.De BENEDETTI	220687
Véhicule 0	C. DEBOUSSAC	241017
Véhicule Damier	M. PUECH	113568

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2022, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2021
- Michelin Rallye Tour
- Hankook Rally Cup **– coefficient 2**
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- L'épreuve est inscrite en P.E.A et donc accepte la participation de concurrents étrangers

1.3P. VERIFICATIONS

- **Avant le départ**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le **Vendredi 22 Octobre 2021**.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant : Parking visiteurs- Parc des Expos- Albi Le Séquestre (voir plan avec convocation)

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

- **Administratives préliminaires**

Samedi 16 Octobre, Dimanche 17 Octobre de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h **:**
Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h, Vendredi 22 Octobre de 8h à 12h :
Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°1

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**
- **Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**
- **Passeport Technique du véhicule de compétition**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

- **Techniques**

Vendredi 22 Octobre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane (suivant horaire de convocation)

Parc remorques **OBLIGATOIRE NON GARDE** sera mis en place : Circuit d'Albi- Le Séquestre (Voir plan fourni avec la convocation).

Contrôle final
Les vérifications finales éventuelles auront lieu au Garage :
Pole Position 81
1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre
Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.
Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET
13, rue du Pastel
81150 MARSSAC-SUR-TARN
Tél : 06.27.67.60.93
Mail : alexandrehermet@hotmail.com
Clôture des engagements lundi 11/10/2021 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.
Le nombre d'engagés maximum pour les deux rallyes est fixé à 120. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :
- **520 €** avec publicité obligatoire
- **1040 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :
Du montant des droits d'engagement
De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :
- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 14 Octobre 2021, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.
Passé ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.
L'attribution se fera dans l'ordre suivant :

- Conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- Conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière E.S courue de la 1ère étape hors pénalités routières. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P -– PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.
TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entrainer l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

ARTICLE 5P.

5.1.1. P -– IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant *(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)* d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2. P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.
Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 35ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 430,050 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 152,190 Km.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».
L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 16 octobre, le dimanche 17 octobre, le Jeudi 21 octobre et le vendredi 22 octobre 2021 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention **« reconnaissance » et un numéro d'ordre,** à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires.

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) le jour des vérifications préliminaires.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6P – EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.3P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P -– CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Samedi 23 Octobre 2021, Circuit d'Albi – Le Séquestre à 10h30 pour la compétition Rallye Moderne

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les chefs de poste porteront des chasubles orange « Chef de poste »
Les commissaires porteront des chasubles orange.
Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du « Nouveau Départ » seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE

Circuit d'Albi- Le Séquestre / Circuit d'Albi-Le Séquestre
(6 épreuves – 97,230 km d'E.S) :

- ES 1/3/5 : CASTELNAU-MONTMIRAL
  23.21 Km x 3 = 69.630 Km

- ES 2/4/6 : MONTAIGUT-LISLE SUR TARN
  9.20 km x 3 = 27.600Km

2ème ETAPE

Circuit d'Albi-Le Séquestre/Circuit d'Albi-Le Séquestre
(4 épreuves – 54.960 Km d'E.S)

- ES 7/9 : CAHUZAC SUR VERE
  16.86 Km x 2 = 33.72 Km
- ES 8/10: LABASTIDE DE LEVIS
  10.62 Km x 2 = 21.24 Km

E.S 1/3/5	31 postes de sécurité, 31 commissaires, 1 extinteur par poste, 1 ambulance
E.S 2/4/6	12 postes de sécurité, 12 commissaires, 1 extinteur par poste, 1 ambulance
E.S 7/9	24 postes de sécurité, 24 commissaires, 1 extinteur par poste, 1 ambulance
E.S 8/10	19 postes de sécurité, 19 commissaires, 1 extinteur par poste, 1 ambulance

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 22 octobre de 14h à 18h **(réservation avec la feuille d'engagement)** et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros**
(Paiement diffèrent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximum. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essais. Les règles à observer sont celles appliquées en course.
Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

Liste des Parcs Fermés

Circuit d'Albi-Le Séquestre : Samedi 23 Octobre 2021 jusqu'au départ de la 1ère étape samedi 23 octobre 2021

Arrivée de la 1ère Etape jusqu'au Départ de la 2ème Etape le Dimanche 24 Octobre 2021 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

Pointage en avance autorisé au CH 6A, et **Non autorisé au CH 10A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.
Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye et sur le podium d'arrivée le dimanche 24 octobre 2021 sur le Circuit d'Albi-Le Séquestre.

ARTICLE 10P. PRIX

COUPES ET TROPHEES

Tous les équipages présents sur le podium d'arrivée de l'épreuve seront récompensés

REMISE DES PRIX :

Les récipiendaires recevront les prix (chèque) au domicile du Pilote.

PRIX NON CUMULABLES

AU GENERAL :
- Au premier : 1000€
- Au deuxième : 700€
- Au troisième : 500€

AU GROUPE :
- Au premier : 300€
- Au deuxième : 200€
- Au troisième : 100€

A LA CLASSE :
- Au premier : 495€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 300€)
- Au deuxième : 300€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 200€)
- Au troisième : 165€ (Si 10 partants minimum)

Classement Féminin 100%
- A la première : 200€ (Si 2 partants minimum)

RALLYE des Côtes du Tarn

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 468
DATE : 29 juillet 2021

5ème Rallye National des Côtes du Tarn

VHC

22 , 23 et 24 octobre 2021

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : http://rallyedescotesdutarn.free.com

REGLEMENT 2021

SOMMAIRE

Programme du Rallye Page 3

Liste des adresses Page 4

Article 1P – Organisation

	Définition	Page 4
	Comité d'organisation	Page 4
	Secrétariat du Rallye	Page 4
1.1P :	Officiels du Rallye	Page 4
1.2P :	Éligibilité	Page 4
1.3P :	Vérifications	Page 5

Article 2P – Assurances Page 5

Article 3P – Concurrents et pilotes

3.1P :	Demande d'engagement – inscriptions	Page 6
3.1.1.1P :	Concurrents admis	Page 6
3.1.12P :	Droit d'engagements	Page 6
3.2P :	Les Équipages	Page 7
3.3P :	Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 7

Article 4 – Voitures et équipements

4.1P :	Voitures admises	Page 7
4.2P :	Pneumatiques	Page 8
4.3P :	Limitation de changement de pièces	Page 8
4.4P :	Assistance	Page 8
4.6P :	Identification des voitures	Page 8

Article 5 – Publicité Page 8

Article 6 – Site et infrastructure

6.1P :	Description	Page 9
6.2P :	Reconnaissances	Page 9
6.2.1P :	Nombre de passages	Page 9
6.2.2P :	Voitures de reconnaissance	Page 9
6.2.3P :	Equipements	Page 9
6.3 P:	Horaires des Reconnaissances	Page 9
6.4P :	Carnet de contrôle	Page 9
6.5P :	Circulation	Page 9

Article 7 – Déroulement du Rallye

7.3.16P :	Rallye2	Page 9
7.6P :	Epreuves spéciales	Page 10

Article 8 – Réclamations – Appels Page 11

Article 9 – Classements Page 11

Article 10 – Prix – Coupes Page 11

Itinéraire Samedi Page 12
Itinéraire Dimanche Page 13

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 23 Août 2021
Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 11 Octobre 2021
Clôture des engagements.
Mise en ligne du Road Book sur le site : http://rallyedescotesdutarn.free.com

Samedi 16 Octobre et Dimanche 17 octobre 2021 de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h
Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h - Vendredi 22 Octobre 2021 de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives préliminaires au Circuit d'Albi-Le Séquestre Loge N°1

Reconnaissances
Le samedi 16 octobre, le dimanche 17 octobre, jeudi 21 octobre et vendredi 22 octobre de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 22 Octobre 2021
A partir de 11h : Accueil des officiels : Circuit d'Albi – Le Séquestre - Loge N°5
De 14h30 à 20h30 : Vérifications Techniques : Circuit d'Albi-Le Séquestre – Voie des stands Box Pit Line (suivant horaire de convocation)
18h30 : Conférence de Presse- Circuit d'Albi- Le Séquestre
19h30 : Première réunion du Collège des Commissaires sportifs au Circuit d'Albi - Le Séquestre- Loge N°1
21h30 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1ère étape.

Samedi 23 Octobre 2021
A partir de 7h00 : Accueil des Officiels- Circuit d'Albi- Le Séquestre- Loge N°5
10h00 : Départ du 1er concurrent VHC du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre
20h38 : Arrivée du 1er concurrent VHC de la 1ère Etape au parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre
23H48: Affichage du classement partiel à l'issue de la 1ére étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2ème étape.

Dimanche 24 Octobre 2021
08h30 : Départ du 1er concurrent VHC de la 2ème Etape du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre
14h02 : Arrivée du 1er concurrent VHC de la 2ème Etape au parc fermé du Circuit d'Albi- Le Séquestre

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC – Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N°3

Vérifications Finales

Pôle Position 81
1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre
Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC Maximun

LISTE DES ADRESSES

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

Préambule: ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des VHC et le règlement de la coupe de France des Rallyes 2021.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 22,23 et 24 Octobre 2021 le :

5ème RALLYE NATIONAL VHC DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Pyrénées en date du : ?
Sous le numéro **: ?** et par la **FFSA** en date du ? sous le numéro **: ?**

COMITE D'ORGANISATION

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

1.1P. – OFFICIELS

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn sauf :

Directeur de Course	P. BATTE	28230
Relations Concurrents	N. ROBILLARD P. BADOU	6373 27999
Commissaire Technique Responsable	S. LARQUEY R. VANARA	8454 114975

1.2P. – ELIGIBILITE

Le 5ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC **2022.**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge VHC Rallyes Rétro Assurances- Le Revélois - LSAOP
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

- **Avant le départ**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le **Vendredi 22 Octobre 2021**

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

Parking Visiteurs- Parc des Expos – Albi Le Séquestre

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

- **Administratives préliminaires**

Le Samedi 17 et Dimanche 18 Octobre de 8h à 12h et 14h à18h :
Salle de Vinovalie route d'Albi à Rabastens

Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h - Vendredi 22 Octobre 2021 de 8h00 à 12h00 :
Vérifications administratives préliminaires au Circuit d'Albi - Le Séquestre - Loge N°1

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :
- **Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**
- **Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**
- **Passeport Technique du véhicule de compétition**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

- **Techniques**

De 14h30 à 20h30 : Vérifications Techniques :
Circuit d'Albi-Le Séquestre – Voie des stands Box Pit Line (suivant horaire de convocation)

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place – Circuit d'Albi- Le Séquestre (voir plan fourni avec la convocation)

Contrôle final
Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :
Garage Pôle Position 81
1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre (09.77.61.99.68)
Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC 2021.
Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET
13, rue du Pastel
81150 MARSSAC-SUR-TARN
Port : 06.27.67.60.93
Email : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 11/10/2021 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.1P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC
Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120 pour les 2 rallyes. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.1.2P – Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :
- **320 €** avec publicité obligatoire
- **640 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

Dans le cadre du Challenge « Rétro Assurances – Le Revélois- LSAOP » les droits d'engagements sont diminués de 50€ sur les 17 premiers engagements reçus

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :
- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- De la copie de la 1ère page du PTH ou du PTN

RALLYE DES CÔTES DU TARN

Les engagements par télécopie et par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :
- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 14 Octobre 2021, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES – NUMEROS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - **Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur,
Homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus**,** I et J1 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition ***(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport Technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).***

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES :

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - ***CT*** - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J1 ***et J2 (classement séparé)***
- GROUPE A Tourisme J1 ***et J2 (classement séparé)***
- GROUPE B J1 ***et J2 (classement séparé)***

Les voitures du Groupe Classic de compétition (1947 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)
Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.
Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.
Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes.

4.4P –ASSISTANCE

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 5P–.

5.1.1P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant *(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)* d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.
Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 3ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn présente un parcours de 430,050 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 152,190 Kms.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».
L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book.

6.2P – RECONNAISSANCES

Identique au 35ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16P – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye, à compter de l'étape suivante aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du « Nouveau Départ » seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.6P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE

Circuit d'Albi- Le Séquestre / Circuit d'Albi-Le Séquestre
(6 épreuves – 97,230 km d'E.S) :

- ES 1/3/5 : CASTELNAU-MONTMIRAL
  23.21 Km x 3 = 69.630 Km
- ES 2/4/6 : MONTAIGUT-LISLE SUR TARN
  9.20 km x 3 = 27.600Km

2ème ETAPE

Circuit d'Albi-Le Séquestre/Circuit d'Albi-Le Séquestre
(4 épreuves – 54.960 Km d'E.S)

- ES 7/9 : CAHUZAC SUR VERE
  16.86 Km x 2 = 33.72 Km
- ES 8/10: LABASTIDE DE LEVIS
  10.62 Km x 2 = 21.24 Km

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 22 octobre de 14h00 à 18h **(réservation avec la feuille d'engagement)** et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (paiement diffèrent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises.

7.6P – PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des Parcs Fermés

Circuit d'Albi-Le Séquestre : Samedi 23 Octobre 2021 jusqu'au départ de la 1ère étape samedi 23 octobre 2021

Arrivée de la 1ère Étape jusqu'au Départ de la 2ème Étape le Dimanche 24 Octobre 2021 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

Pointage en avance autorisé au CH 6A, et **Non autorisé au CH 10A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P– RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P–CLASSEMENTS

Le classement final provisoire sera affiché, 30 minutes après le Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye et sur le podium d'arrivée le dimanche 24 Octobre 2021 sur le Circuit d'Albi – Le Séquestre
Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour chacun des Groupes (voir Art. 4.1P).
Aucun classement scratch final ne fera apparaitre de voitures Classic de compétition ; le vainqueur du Rallye est obligatoirement, un véhicule VHC avec un Passeport Technique Historique.
Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 et du challenge la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2021.
A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les groupes 1,2,3,4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981)

<u>A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues</u>

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou PTH/N (Hors Classic)

ARTICLE 10P– PRIX

Il n'y a pas de dotation en prix.
Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 24 Octobre 2021 à l'arrivée sur le Podium du Circuit d'Albi – Le Séquestre